

Charte

Dimanche 31 mai 2026

Charte à l'attention des pilotes effectuant les baptêmes

Nom/prénom du Pilote :

Voiture :

Règles :

1. Chaque pilote est responsable de son véhicule et de ses passagers.
2. Chaque pilote s'engage au respect du code de la route.
3. Lors des baptêmes, vous devez rouler sans accélération prononcée, ni prise de vitesse sur l'avenue et autres routes.
4. Les voitures circulant sur l'avenue sont prioritaires lors de votre sortie du parc.
5. Le garage ATCA 61 n'est en aucun cas responsable des circonstances pouvant entraîner des dommages lors des baptêmes

Toutes l'équipe du garage ATCA 61 vous remercie de votre participation.

La Direction.

Signature du pilote

Fiche d'inscription

Dimanche 31 mai 2026

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Nom et prénom :

.....

Adresse

.....

Téléphone et mail

.....

Véhicule

.....

Nombre de participant : **1** ou **2** *Repas offert pour chaque participant
(pilote + co-pilote)

*Je m'engage à exposer mon véhicule lors de la journée du
dimanche 31 mai 2026*

Expertise d'un véhicule :

- Examen de la conformité administrative du véhicule / identification/ historique.
- Examen carrosserie
- Examen mécanique
- Examen habitacle
- Établissement de la valeur du véhicule à dire d'expert agréé.
- Rédaction d'un rapport complet et détaillé des constats réalisés (je te mets un rapport en copie du mail pour ton info, ne le diffuse pas stp).

Pas d'essai routier (car cela me parait compliqué pour 2 points :

1. Cela rajoute du mouvement de véhicule sur ta journée porte ouverte
2. Ça prend un peu de temps complémentaire et si tu as beaucoup de demande, je risque d'être un peu juste niveau timing).

Tarifs : 150 € au lieu de 200€

Nombre de véhicules possible (~7/8 véhicules sur une journée), il faut compter environ ~1 H par véhicule.

Idéalement, il faudrait que les expertises soient réservées et que tu puisses **recupérer les cartes grises en amont** afin que je prépare les dossiers.

Intérêt : Figer la valeur du véhicule pour l'assureur en cas de sinistre afin d'être indemnisé à sa juste valeur